

# RÉJOUISSANCES PUBLIQUES

## A COMPIÈGNE

A L'OCCASION DE LA PAIX DE RYSWICK

(1697)

---

Louis XIV venait de mettre un terme à la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), en proposant la paix à ses nombreux ennemis. Malgré les succès éclatants des ses armées en Italie et dans les Pays-Bas, le grand Roi en avait assez de cette longue lutte. De plus, la succession au trône d'Espagne le préoccupait et il lui importait, avant tout, de dissoudre la coalition européenne.

Le Congrès fut ouvert à Ryswick, le 9 mai 1697.

Enfin, le 10 septembre, trois traités étaient signés avec la Hollande, l'Angleterre et l'Espagne, et, le 30 octobre suivant, un quatrième entre la France, l'Empereur et les Princes de l'Empire.

La France était lasse et épuisée par dix années de luttes contre l'Europe coalisée. Aussi la signature de la paix générale fut partout bien accueillie et donna lieu à des réjouissances publiques.

Le duc d'Estrées, gouverneur de l'Isle-de-France, adressait, le 5 novembre 1697, aux maire et gouverneurs attournés de la ville de Compiègne, la lettre suivante :

A Versailles, ce 5 novembre 1697.

Messieurs,

Le Roy m'ayant envoyé ses ordres pour la publication de la paix

faite entre la France, l'Angleterre et les Etats-Généraux des provinces unies des Pays-Bas, et pour faire allumer des feux de joyes, tirer le canon et donner les autres marques de réjouissances publiques dans l'étendue de mon gouvernement, je vous envoie une coppie afin que vous les fassiez exécuter pour ce qui regardera les fonctions de vos charges, observant les formalités qui se pratiquent en pareilles occasions, dont vous me rendrez compte incessamment.

Je suis, Messieurs, votre affectionné serviteur.

*Signé* : LE DUC D'ESTRÉES.

M. Esmangard de Beauval, maire perpétuel, était un homme expéditif, car quatre jours plus tard les ordres du Roi, à Compiègne, étaient pleinement exécutés.

Le compte-rendu de cette fête est reproduit dans un registre non catalogué des Archives municipales. Nous le donnons ci-après dans son entier :

Nous, Maire de la ville de Compiègne, gouverneurs attournés, procureur du Roy, assesseurs, receveur, contrôleur et autres officiers de ladite ville, certifions que pour l'exécution des ordres du Roy à nous adressés par Monseigneur le duc d'Estrées, gouverneur de la Province, pour la publication de la paix entre la France et l'Angleterre, nous avons fait faire ladite publication cejourd'huy neuf novembre 1697 en la forme et manière qui suit :

1<sup>o</sup> Nous avons fait assembler en l'Hostel de Ville sur la requeste du procureur du Roy, les capitaine et officiers de l'arquebuse et tous les chevaliers de leur compagnie ;

Le lieutenant de courte-robbe avec les archers de sa compagnie ;

Le prévost des maréchaux avec ses archers ;

Plus tous les officiers et principaux habitants de la ville ;

Et avons choisy et nommé pour héraut d'armes le sieur Thibaut de Chambaudon pour faire faire ladite publication de la paix.

Et estans tous assemblés audit hostel,

Lesdits lieutenant de courte-robbe et prévost des maréchaux avec leurs archers estans à la porte de l'Hostel de Ville, tous bien montés à cheval et bien équipés, ont marché à la teste de la cérémonie.

Après eux les sept valets et archers de la ville avec leurs hallebardes, ornés de leurs casaques et livrées de la ville,

Ensuite les quatre gardes de Monseigneur le duc de Humières,

gouverneur de la ville, ornés de leurs bandouillères et livrées de mondit seigneur, armés de leurs mousquetons et à cheval ;

Après eux les quatre huissiers de ladite ville aussy à cheval, bien montés ;

Ensuite les six violons de la ville ;

Le greffier de la ville aussy à cheval ;

Après, ledit sieur Thibaut de Chambaudon, héraut, fils du sieur capitaine de la compagnie des arquebusiers, avec sa cotte d'armes et bâton royal ;

Et après luy, les capitaine, lieutenant, enseigne, cornette et chevaliers de l'arquebuse, au nombre de soixante, tous bien montés à cheval et bien équipés, quy avoient tous les tambours et trompettes de la ville à leur teste.

La première publication a esté faite à la porte dudit Hostel de Ville par ledit héraut d'armes en présence de nous, maire, gouverneurs attournés, procureur du Roy, assesseurs, receveur, contrôleur et autres officiers et principaux habitans de ladite Ville, après avoir crié : Vive le Roy.

Ensuite, les autres publications ont été faites dans tous les carrefours de la ville et la dernière à la porte dudit Hostel de Ville par une répétition de ladite publication en la manière accoutumée.

Après quoy l'on a fait, en la grande salle dudit Hostel de Ville, une collation générale à tous les assistans à ladite publication et à tous les habitans de ladite ville.

Après la collation, nous, maire de la ville de Compiègne, accompagné des gouverneurs attournés, procureur du Roy, assesseurs, receveur, contrôleur et autres officiers de ladite ville, avons allumé le feu de joye que nous avons fait faire à la porte dudit Hostel de Ville, aussy en la manière accoutumée, après avoir crié : Vive le Roy, avec les acclamations publiques et la descharge des mousquets qui estoit continuellement faite par les chevaliers de l'arquebuse quy estoient autour du feu, au son de la cloche du beffroy de la ville et au bruit des canons.

Et en faveur de la réjouissance de la paix, nous, maire, gouverneurs attournés et procureur du Roy, avons fait donner un prix pour tirer par lesdits officiers et chevaliers de l'arquebuse.

Au bas de ce procès-verbal, nous relevons les signatures de :

ESMANGART DE BEAUVAL, R. LÉVESQUE, COUSTANT,  
ESMANGART et BOITEL.

Dix jours après, c'est-à-dire le 19 novembre, semblable cortège parcourait de nouveau les rues de la ville, mais cette fois en l'honneur de la publication de la paix conclue entre la France et l'Espagne.

En l'absence du maire, M. Esmangart de Beauval, la cérémonie était conduite par M. Raoul Lévesque, conseiller du Roi, président en l'élection et premier gouverneur attourné.

Cette publication eut lieu avec le même appareil et dans le même ordre que la précédente, à l'exception des fonctions de héraut d'armes qui furent remplies par le fils du premier gouverneur attourné.

Le 9 janvier 1698, le duc d'Estrées adressait, de Versailles, une troisième lettre à « messieurs les Maire et Echevins de la ville de Compiègne » pour que la « publication de la paix faite entre la France, l'Empereur, les Electeurs, Princes et Etats de l'Empire » fût accompagnée de réjouissances publiques et pour les inviter à convenir du jour avec le lieutenant-général de la ville.

Outre un cortège très imposant, la fête comportait cette fois un *Te Deum* solennel en l'abbaye de Saint-Corneille, un banquet et un bal à l'Hôtel de Ville, des feux de joie dans les rues et une distribution d'argent et de vin aux habitants.

Laissons maintenant la parole à M. Esmangart de Beauval, qui a fait rédiger sur cette fête un compte-rendu très important.

Le 26 janvier, jour de la cérémonie, M. le Maire faisait publier l'ordonnance suivante :

De par le Roy,

Et monseigneur le duc d'Estrées, gouverneur de la province, et nous, maire et gouverneurs attournés de cette ville de Compiègne, il est ordonné à tous les habitans de ladite ville de telle condition et qualité qu'ils soient de se trouver en l'Hostel de Ville pour y prendre chacun leur rang suivant leur condition et qualité, et d'assister au *Te Deum* quy se doit chanter cejourd'huy 26 janvier 1698, trois

heures après-midi, en l'église de Saint-Corneille, en actions de grâces de la Paix entre la France, l'Empire et les Princes de l'Empire.

Il est aussy ordonné à tous les habitans de faire faire des feux de joye à leur porte, sytôt après que le feu aura esté allumé à la porte de l'Hostel de Ville et de faire tout ce quy est accoutumé d'estre fait en semblables occasions pour témoigner la réjouissance de ladite Paix, à peine de désobéissance contre les contrevenans et d'y estre contrains par emprisonnement de leurs personnes ».

Puis, vers les deux heures de l'après-midi, se réunissaient à l'Hôtel de Ville les gouverneurs attournés, le procureur du Roi, les assesseurs, le substitut du procureur, les receveur et contrôleur de la ville, les anciens gouverneurs attournés, les administrateurs de l'Hôpital général, les notables invités ainsi que les officiers et chevaliers de l'arquebuse, les capitaines de la milice bourgeoise et les habitans en armes.

Le cortège se formait aussitôt, et, au son de la cloche du beffroi, le maire et les autorités sortaient de l'Hôtel de Ville pour aller assister au chant du *Te Deum* à l'église Saint-Corneille.

Voici quel fut le cérémonial suivi en cette circonstance :

Et ledit jour sur les deux heures après-midi, nous nous sommes assemblés en l'Hostel commun de ladite ville avec les officiers du corps d'ycelle où se sont aussy trouvés sur les ordres par nous donnés, les capitaines, officiers et chevaliers de l'arquebuse avec les capitaines de quartier et tous les bourgeois et habitans sous les armes, après avoir fait sonner la cloche du beffroy de la ville pour marquer notre marche et sommes sortis dudit Hostel de Ville pour aller et assister au *Te Deum* qu'y se devoit chanter dans ladite église de Saint-Corneil en action de grâce de ladite Paix et l'ordre et cérémonie quy suit :

Les capitaines des bourgeois et habitans sous les armes estoient en haye depuis ledit Hostel de Ville jusqu'en ladite église de Saint-Corneil et les capitaines, officiers et chevaliers de l'arquebuse au nombre de 80, des principaux officiers, nobles et bourgeois de la ville aussy sous les armes, tous ornés de cocardes, de plusieurs livrées quy leur avoient esté données par lesdits officiers, marchaient

en teste de la cérémonie et avoient trompettes, tambours et hautbois en leur compagnie.

Après ladite compagnie des arquebusiers marchoient les six violons de la ville aussy ornés de cocardes et livrées de la ville ; ensuite marchoient les sept valets archers de la ville avec chacun leur casaque et livrée de ladite ville, armés chacun de leur hallebarde et espée ordinaire aussy ornés de cocardes et livrées de la ville.

Après eux les quatre gardes du gouverneur ornés de leurs bandouillères et livrées de Monseigneur le duc de Humières, gouverneur de la ville, armés chacun de leur mousqueton sur l'épaule et avoient aussy chacun une cocarde et livrée de la ville.

Après eux marchoient quatre huissiers de la ville et immédiatement devant nous les deux trompettes et timballier du Roy de la garnison de la ville, leurs trompettes et timballes aussy ornées des cocardes et livrées de la ville ;

Et nous, Maire, à la teste des gouverneurs attournés, procureur du Roy, assesseurs, substitut du procureur du Roy, receveur et contrôleur de ladite ville, anciens gouverneurs attournés, administrateurs de l'Hospital général et autres officiers de ladite ville, nous sommes transportés en ladite église de Saint-Corneil, toujours marchant dans les rangs de ladite bourgeoisie sous les armes.

Et les capitaine, officiers et chevaliers de l'arquebuse estant aussy en haye dans ladite église depuis la nef jusqu'au chœur.

Les violons, trompettes et timballes marchant à notre teste dans le chœur jusqu'aux degrés d'iceluy, nous sommes montés dans les stalles et avons pris nos places ordinaires à la teste desdites stalles.

Et aussytôt les canonniers suivant les ordres à eux donnés par nous avoient fait tirer leurs canons sur les remparts et les boettes quy estoient autour de ladite église. Après quoy lesdits chevaliers de l'arquebuse avoient aussy fait la décharge de tous leurs mousquets en la nef de ladite église avec tout l'ordre qu'on pouvoit désirer en semblables occasions. Et après, le *Te Deum* chanté par le R. P. Prieur dudit Saint-Corneil avec tous les autres officians et religieux, ses assistans, au son des orgues de ladite église.

Et pendant tout le temps que l'on a chanté le *Te Deum*, lesdits chevaliers de l'arquebuse faisant le tour du clocher du couvent dudit Saint-Corneil, ont fait de continuelles descharges de leurs mousquets à la porte quy donne du costé de ladite église.

Et après le *Te Deum* chanté sommes sortis de ladite église dans l'ordre quy suit :

Les capitaines des bourgeois à la teste chacun de leurs compa-

gnies, des habitans estant encor en haye depuis le grand portail de ladite église de Saint-Corneil jusqu'audit Hostel de Ville par le tour du Change.

Les capitaines, officiers et chevaliers de l'arquebuse, reprenant leurs rangs à la teste, accompagnés desdits trompettes, tambours et hautbois, violons, valets archers de ville, gardes du gouverneur, huissiers de la ville, trompettes et timballes du Roy, nous sommes sortis de ladite église, et estans parvenus au bout de la place qui est vis-à-vis ladite église, nommée pannetière, où il y avait une grande foule du peuple, nous aurions fait faire par lesdits huissiers de la ville une distribution publique de deniers que nous avons fait jeter à tous les présents.

Et ayant continué notre marche entre les rangs desdits bourgeois en haye, et estant parvenus à la porte dudit Hostel de Ville, lesdits sieurs chevaliers de l'arquebuse s'estans mis en double haye à la porte dudit Hostel, auroient fait à notre arrivée encore une décharge générale de leurs mousquets.

A laquelle porte dudit Hostel de Ville toute la populace estant assemblée, nous avons encore fait faire une grande distribution de deniers par les quatre huissiers de la ville à ceux quy estoient présents.

Après quoy sommes entré dans la grande salle de l'Hostel de Ville avec les gouverneurs attournés de la ville, les officiers du corps d'icelle, les capitaine, officiers et chevaliers de l'arquebuse, les capitaines, lieutenants et autres officiers des bourgeois et tous les principaux habitans de la ville que nous avons conviés au repas général que nous avons fait préparer.

Et nous estant assis aux tables quy estoient préparées avec lesdits sieurs gouverneurs attournés de ladite ville, tous les officiers du corps d'icelle, les capitaine, officiers et chevaliers de l'arquebuse, les capitaines, lieutenants et autres officiers des bourgeois et de tous les principaux habitans de la ville.

Nous avons au son des trompettes et timballes du Roy, violons, hautbois, fifres et tambours, le chapeau bas et le verre à la main et debout bu à la santé du Roy en criant : Vive le Roy ; à quoy tous ceux quy composoient l'assemblée avaient répondu avec une acclamation générale et répétition de Vive le Roi !

Ensuite, et dans le même ordre, le Maire boit à la santé de : Monseigneur le duc d'Estrées, gouverneur de l'Ile-de-France ; de Monseigneur le duc d'Humières, gouverneur de la ville ; de la

maréchale duchesse d'Humières, et, enfin, de M. Philippeaux, conseiller d'Etat, intendant de la généralité de Paris.

Après ledit repas, fait à la satisfaction de tous ceux qui y assistoient, nous avons esté en la même forme et ordre que nous avons esté en l'église de Saint-Corneil pour assister au *Te Deum*, allumer le feu de joye qui estoit extraordinairement fait à la porte dudit Hostel de Ville.

Les capitaines et officiers des bourgs et habitants estant encore sous les armes sur la place vis-à-vis ledit hostel faisant plusieurs grands cercles autour du feu.

Les chevaliers de l'arquebuse à la teste de la cérémonie avec leurs tambours, fifres et trompettes ont marché et fait le tour du feu avec leurs mousquets et se sont mis en petit cercle ;

Après eux lesdits violons et hautbois ;

Les valets et archers de la ville avec leurs hallebardes, portant chacun un flambeau de cire blanche ;

Ensuite les quatre gardes du Gouverneur avec leurs mousquetons ;

Les quatre huissiers de la ville ;

Et après les trompettes et timbales du Roy ;

Nous, maire, assisté desdits Gouverneurs attournés, du procureur du Roy, assesseurs, substitut, receveur, contrôleur et autres officiers du corps de ville, accompagné des anciens gouverneurs attournés de la ville et des administrateurs de l'Hospital général, au son de la cloche du beffroy de la ville, au bruit des canons et des boettes qui estoient autour de la place, nous avons allumé ledit feu de joye en criant vive le Roy ; ce cri auroit esté répetté pour tous lesdits gouverneurs attournés, procureur du Roy et officiers de la ville, officiers et chevaliers de l'arquebuse, officiers des bourgeois et par tous les habitants avec un cry public accompagné de la descharge entière et générale de tous les mousquets desdits sieurs chevaliers de l'arquebuse et de tous les habitans qui estoient sous les armes qu'ils ont réitéré à plusieurs fois tant que le feu a duré.

Et après le feu finy, nous sommes rentré en ladite grande salle avec lesdits gouverneurs attournés, procureur du Roy et tous les autres officiers de la ville, de l'arquebuse et de la bourgeoisie avec les principaux habitans où l'on auroit donné encore la collation générale et donné du vin à tous ceux qui ont assisté à ladite cérémonie.

Et ensuite fait distribuer du vin à tous les habitans qui avoient esté



sous les armes pour aller boire chacun aux feux particuliers que nous leur avons ordonné de faire chacun devant leur maison.

La collation faite nous aurions esté en la même marche que cy devant accompagné des gouverneurs attournés, procureur du Roy, officiers de la ville, précédés des officiers et chevaliers de l'arquebuse et avec tous les instruments et plusieurs flambeaux qui estoient portés par les valets de ville, fait tous les tours de la ville pour animer et exciter les habitans à la joye publique et connoître s'ils s'estoient rendus à leur devoir en faisant des feux de joye en exécution de l'ordre du Roy, de Monseigneur le duc d'Estrées, gouverneur de la Province et ceux que nous leur avons donnés et fait publier.

Et dans la tournée nous avons veu des feux à toutes les portes des habitans, lesquels s'excitaient à la joye en buvant et dansant autour de leurs feux et criant : Vive le Roy !

Estans retourné audit Hostel de Ville, nous aurions trouvé en la salle d'icelle toutes les dames, damoiselles et principales bourgeoises de ladite ville que nous aurions conviées au bal général quy a esté fait et où l'on a dansé jusqu'à deux heures après minuit, pendant tout lequel temps nous aurions fait donner du vin et des gâteaux à tous ceux et celles quy estoient présents.

Et tout ce que dessus s'est passé avec tout l'ordre et la subordination qu'on pouvoit désirer en semblable occasion.

Mais là ne s'arrête point ce compte-rendu.

Au temps de Louis XIV, comme de nos jours, il n'y avait pas de fête sans lendemain.

M. le Maire nous en donne la preuve en disant :

Et le vingt-sept janvier 1698, nous, maire, estant en notre Hostel, y seroient venus plusieurs officiers de bourgeoisie avec les habitans sous les armes, même ceux du faubourg de Saint-Germain et Royallieu faire des descharges de leurs mousquets auxquels nous aurions encore fait distribuer du vin à tous pour les exciter à continuer leur joye et réjouissance.

Et avons aussy fait distribuer du vin aux pauvres de l'Hospital général pour les faire ressentir de la joye publique ; dont et de tout ce que dessus avons ordonné le présent enregistrement pour rendre compte à la Cour de notre conduite et du zèle de tous nos habitans pour l'exécution des ordres du Roy et témoignage de leur joye pour la paix générale. En foy de quoy avons signé lesdits jour et an.

Signé : ESMANGART DE BEAVAL, R. LÉVESQUE, COUSTANT,  
ESMANGART et BOITEL.

Louis XIV, qui avait lui-même offert la paix à ses ennemis, voulut prouver à l'Europe qu'il était toujours le grand Roi et que sa puissance militaire était loin d'être affaiblie.

C'est ainsi que vers la fin du mois d'août, de cette année, il donnait des ordres pour réunir, sous prétexte d'instruire le duc de Bourgogne, son petit-fils, dans l'art de la guerre, en un camp aux environs de Compiègne, cinquante mille hommes de ses plus belles troupes qu'il plaça sous le commandement du maréchal de Boufflers, camp si célèbre dans les fastes militaires sous le nom de camp de Coudun.

Le duc de Saint-Simon en a décrit la splendeur dans des pages admirables.

La Cour, la noblesse, quantité d'étrangers s'étaient donné rendez-vous à Compiègne.

Pendant près de trois semaines que dura le voyage du Roi, écrit le narrateur des Annales bénédictines, notre église (Saint-Corneille) ne désemplit point d'une infinité de monde qu'un camp de cinquante mille hommes que Sa Majesté avait fait aux environs de Compiègne, le long de la rivière d'Aronde, pour apprendre à Messeigneurs les Princes, ses petits-fils, le métier de la guerre et pour régaler en même temps toute sa Cour, avait attirée non seulement de tous les endroits de la France, mais aussi de toutes les nations étrangères. Quantité de princes, princesses, ducs, duchesses et autres seigneurs de la Cour, et quantité de seigneurs étrangers vinrent voir le trésor.

Mgr le cardinal de Janson, évêque de Beauvais, grand aumosnier du camp, logeait dans notre abbaye où, pendant toute la durée du camp, il avait table ouverte à laquelle vinrent la plupart des grands de la Cour.

Enfin, le Roy partit de sa bonne Ville de Compiègne pour retourner à Versailles, le 22 septembre 1698.

Telles furent les réjouissances données en notre ville, en l'honneur de la signature du traité de Ryswick.

L'impression qui se dégage des documents réunis dans cette étude, c'est qu'une grande joie envahit à ce moment toutes les classes de la société. Nous voyons le peuple

---

s'adonner tout entier à la plus franche gaieté et les autorités faire tout le possible pour garantir à ces fêtes un éclat inaccoutumé. C'est qu'un double sentiment conseillait l'allégresse. Le patriotisme de nos populations était flatté des derniers succès remportés. On avait encore présent à la mémoire le souvenir des victoires de Fleurus, Steinkerque et Nerwinden ; on songeait aux drapeaux ennemis tapissant les murs de Notre-Dame. D'un autre côté, la campagne de la ligue d'Augsbourg avait été lourde en sacrifices de toutes sortes et l'on escomptait, non sans plaisir, les bienfaits d'une paix durable qui permettrait d'ajouter aux lauriers cueillis sur le champ de bataille, le rameau d'olivier, gage d'abondance et d'heureuse tranquillité.

B.-A. DERVILLÉ.

---